



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Lutte contre le racisme

Question écrite n° 49972

Texte de la question

M. Jean-Claude Lefort fait part à M. le garde des sceaux, ministre de la justice, de son étonnement face à la passivité de l'exécutif et de la justice face aux thèses néofascistes propagées de plus en plus ouvertement par le mouvement lepéniste et son chef de file. Ce dernier vient de franchir un nouveau pas dans son odieuse croisade antisémite en affirmant dans un livre récemment paru que le Président de la République serait otage de quelque « organisation juive internationale ». Au même moment, l'une de ses comparses exposait dans les colonnes d'une publication allemande des vues sur une prétendue « inégalité des races » tellement choquantes qu'elles ont provoqué un tollé dans l'opinion publique internationale et terni un peu plus la réputation de notre pays. Il lui rappelle que la victoire remportée en 1945 par les nations coalisées contre la barbarie nazie a notamment conduit à l'instauration d'un droit international criminalisant toutes tentatives de rendre vie à cette idéologie destructrice. En France, les lois Pleven et Gayssot sont venues compléter depuis lors l'arsenal juridique destiné à sanctionner les nostalgiques du III^e Reich. Il s'étonne donc que cette législation n'ait pas encore été mise en œuvre contre les auteurs des propos cités plus haut. En outre, il s'interroge, à l'instar d'un nombre croissant de citoyens français, sur les moyens qui permettraient d'éviter que des fonds d'État, par le biais du financement des partis politiques, contribuent plus longtemps à la diffusion de cette propagande néofasciste au mépris de la Constitution et des valeurs de la République.

Données clés

Auteur : [M. Lefort Jean-Claude](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49972

Rubrique : Racisme

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 1997, page 1610